



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E125302

VALABLE JUSQU'AU 27/03/2027

ÉDITÉ LE

15/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/03/2005

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 22/12/2016

80 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BAYONNE 481665479RC64

Siret : 481 665 479 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 7154107

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 532464N1244000/001 602293/3

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 532464N1244000/001 602293/3

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : LARRIPA

Sigle : LARRIPA

40 IMPASSE OIHANA

ESPACE DU GOLF

64200 BASSUSSARRY

Téléphone : 05 59 42 42 43

Fax : 05 59 42 42 44

Portable : 06 76 06 98 25

Site Internet : <http://larripa.fr/>

E-mail : [accueil@larripa.fr](mailto:accueil@larripa.fr)

Responsabilité légale :

AREB (904 818 119) / CARRERE IBAN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité   | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 04/07/2023           |
| 5911 | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)                 | 28/03/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                          | Date d'attribution |
|-------------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage       | 04/07/2023         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique       | 04/07/2023         |
| o Panneaux solaires photovoltaïques | 30/11/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.